

## LISTE DES DELIBERATIONS

<b>Présents</b>	JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, A. DROUX, A. FAVRAT, P. GERBAZ, JP LEMMO, S. MARTY, J. MOSCONI, C. MASCAIGNI, V. MOUCHET.
<b>Excusés</b>	E. JOVILLAIN pourvoit P. GERBAZ, D. SIMONEAU pourvoit C. MASCAIGNI, M. SARTON.
<b>1    Secrétaire de séance</b>	Madame Patricia CHARRIERE est élue secrétaire de séance
<b>2    Approbation du procès-verbal du 4 avril 2022</b>	Approuvé à l'unanimité des présents mandataires plus pouvoir
<b>3    Compte rendu des décisions du maire</b>	Le conseil municipal prend acte des décisions N°2022-08 à 2022-15
<b>4    Personnel communal : organisation du temps de travail</b>	Le conseil municipal à l'unanimité des présents mandataires plus pouvoir <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Décide de mettre en place le temps de travail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées.</li> </ul>
<b>5    Emploi été : création d'un poste d'agent technique</b>	Le conseil municipal à l'unanimité des présents mandataires plus pouvoir <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2ème classe à temps complet pour la période du 18 juillet au 15 août 2022 ;</li> <li>➤ Décide que la rémunération sera celle de l'indice minimum de la Fonction Publique Territoriale ;</li> <li>➤ Autorise Monsieur Le Maire à recruter afin de pourvoir à ce poste.</li> </ul>
<b>6    Attribution des subventions 2022 aux associations</b>	Le conseil municipal à l'unanimité des présents mandataires plus pouvoir <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fixe les subventions 2022 aux associations ;</li> <li>➤ Précise que la subvention sera versée sous réserve de la conclusion d'un contrat d'engagement républicain tel que le prévoit le décret N°2021-1947 du 31.12.2021 ;</li> <li>➤ Dit que les crédits nécessaires à la dépense, sont inscrits au budget primitif 2022 de la commune, article 6574.</li> </ul>
<b>7    Demande de subvention régionale pour la rénovation du court de tennis N°2</b>	Le conseil municipal à l'unanimité des présents mandataires plus pouvoir <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Approuve l'opération éligible citée ci-dessus et le budget prévisionnel ;</li> <li>➤ Autorise Monsieur Le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, au titre de la subvention « équipements sportifs de proximité », un financement de 48 % du montant des travaux de rénovation du court de tennis N°2 ;</li> <li>➤ Autorise Monsieur Le Maire à signer toute pièce afférante à ce dossier.</li> </ul>

8	Demande de subvention départementale au titre des amendes des police- sécurisation secteur 2 RD 183	<p>Le conseil municipal à l'unanimité des présents mandataires plus pouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ S'engage à réaliser les travaux d'aménagement sécuritaire de la RD 183-secteur 2 pour un montant total de 141.295 euros HT ;</li> <li>➤ Autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.</li> </ul>
9	Programme 2022 des travaux à réaliser en forêt communale : demande d'aide auprès du conseil régional Auvergne Rhône Alpes	<p>Le conseil municipal à l'unanimité des présents mandataires plus pouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Approve le plan de financement présenté ;</li> <li>➤ Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet ;</li> <li>➤ Sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables ;</li> <li>➤ Demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.</li> </ul>
10	Appel à projet 2022 du Syane – rénovation énergétique du groupe scolaire	<p>Le conseil municipal à l'unanimité des présents mandataires plus pouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sollicite une aide financière du SYANE dans le cadre de son appel à projets 2022 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, concernant le groupe scolaire ;</li> <li>➤ S'engage à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2022 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SYANE ;</li> <li>➤ S'engage à laisser le bénéfice de ses certificats d'économie d'énergie au SYANE, conformément au règlement de l'appel à projets.</li> </ul>
11	Confirmation de la compétence optionnelle « éclairage public » au Syane pour les investissements et la maintenance/exploitation	<p>Le conseil municipal à l'unanimité des présents mandataires plus pouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accepte la mise en place des modalités et les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence optionnelle Eclairage Public du Syane approuvées par délibération du Bureau syndical en date du 03 mars 2022.</li> <li>➤ Décide une prise d'effet à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023.</li> </ul>
12	Voirie communale – régularisation foncière chemin de Champ Cru – déclassement parcelles	<p>Le conseil municipal à l'unanimité des présents mandataires plus pouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Approuve le déclassement du domaine public de 23 centiares de la voirie communale – chemin de Champ Cru (parcelles C2741 et C2742).</li> <li>➤ Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.</li> </ul>
13	Autorisation de signature de la convention avec la préfecture de Haute-Savoie pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat	<p>Le conseil municipal à l'unanimité des présents mandataires plus pouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Approuve la nouvelle convention entre le préfet de la Haute-Savoie et la commune de Lucinges pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat ;</li> <li>➤ Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention.</li> </ul>

Fait à Lucinges,  
Le 7 juin 2022

Le Maire,  
Jean-Luc SOULAT



*Le texte intégral de ces délibérations est consultable en mairie dans les registres de la commune. Les procès-verbaux du conseil municipal sont également consultables en mairie et sur le site internet de la commune, une semaine après leur approbation au cours de la séance du conseil municipal suivant.*

